

"L'unification des exécutifs européens" dans Il Popolo (28 septembre 1960)

Légende: Le 28 septembre 1960, le quotidien italien Il Popolo décrit le déroulement des négociations sur l'unification des exécutifs européens et s'interroge sur la forme et sur le rôle des futurs organes communautaires.

Source: Il Popolo. dir. de publ. Moro, Aldo. 28.09.1960, n° 269; anno 27. Roma. "L'unificazione degli esecutivi europei", p. 4.

Copyright: (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU
Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.
Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:
http://www.cvce.eu/obj/l_unification_des_executifs_europeens_dans_il_popolo_28_septembre_1960-fr-a7ec0fb5-9fba-4c80-aea0-94d205b601bc.html

Date de dernière mise à jour: 06/07/2016



L'unification des exécutifs européens

Un des principaux points inscrits à l'ordre du jour de la réunion romaine de la commission des affaires politiques de l'Assemblée parlementaire européenne a été celui de la fusion des exécutifs des trois communautés, problème sur lequel ces mêmes exécutifs européens se sont déjà prononcés favorablement. La question sera discutée à l'Assemblée lors de la session de novembre et plus précisément à l'occasion du «colloque» annuel avec les conseils des ministres de la CEE, de la CECA et d'Euratom sur la base du rapport préparé par Maurice Faure. Le sénateur Battista, président de la Commission, a précisé, au cours d'une conférence de presse, qu'il ne s'agissait pas pour le moment de procéder à une nouvelle et radicale révision des traités institués par les trois communautés; mais uniquement de créer un exécutif européen unique, idée déjà préconisée par cette même Assemblée. La création d'un exécutif européen unique – qui devrait remplacer la haute autorité de la CECA et des exécutifs de la CEE et d'Euratom – ne devrait comporter qu'une révision très limitée des actuels traités, en se limitant à des changements au niveau des dispositions techniques et de certaines normes à caractère économique dont l'harmonisation est indispensable.

Naturellement, la fusion des exécutifs existants ne devra pas limiter les prérogatives et les pouvoirs actuels. Concernant le nombre de membres qui devraient constituer l'exécutif européen unique, il est question de 9 ou 14 commissaires (il faudra cependant trouver une qualification plus contraignante que l'actuelle) mais la Commission ne s'est pas encore prononcée, comme elle ne s'est pas non plus prononcée sur le maintien ou non du «membre coopté». Le principe de «membre coopté» entre en vigueur pour la Haute Autorité de la CECA (des 9 membres qui la composent un est effectivement coopté, alors que les 8 autres sont désignés par les gouvernements nationaux), mais non pour les exécutifs de la CEE et d'Euratom, dont les commissaires sont tous désignés par les gouvernements.

Les prérogatives de l'Assemblée parlementaire européenne doivent être par contre renforcées: l'Assemblée devra aussi donner son investiture à l'exécutif unique et demandera un débat, chaque fois qu'elle l'estime nécessaire, aux conclusions duquel une motion de censure pourra éventuellement être adoptée.

D'après les déclarations du président Battista, le rapport Faure a fait l'unanimité au sein de la Commission, à l'exception de quelques députés qui ont souligné la nécessité et l'opportunité de révisions plus importantes des traités institués par les trois Communautés. Si la procédure de révision se fait rapidement, il n'est pas exclu qu'on arrive à la fusion des exécutifs européens avant l'année prochaine.

En effet, la fusion des exécutifs européens ne doit pas sous-entendre fusion des trois communautés – cette dernière demanderait une nouvelle élaboration radicale du traité de Paris (CECA) et des traités de Rome (CEE et Euratom) – mais plus une mesure de rationalisation des actuelles structures communautaires. Il s'agirait en réalité davantage d'une union personnelle, plutôt que d'une véritable fusion, car chaque champ d'action continuerait à dépendre de leurs traités respectifs. La fusion de la Haute Autorité de la CECA et des exécutifs de la CEE et d'Euratom – comme le souligne l'agence AEP – en une organisation unique présente désormais, selon les représentants politiques européens, toutes les caractéristiques d'une exigence qui doit être satisfaite et d'un problème arrivé à maturation.

Le problème de la fusion des exécutifs européens relance à nouveau, et de toute urgence, la question très controversée d'un siège unique pour les institutions communautaires. Pour le moment, l'Assemblée devra étudier et résoudre le problème de son propre siège, problème pour lequel avait été désigné M. Scelba, aujourd'hui remplacé par le sénateur Santero. Une première question que le nouveau rapporteur devra résoudre sera le choix entre adopter une solution limitée et à caractère purement pratique ou prévoir une solution valable au définitif problème du siège dans son ensemble.

Il est évident que cette deuxième thèse sera celle à prendre en considération. Un geste résolu – et disons-le franchement, courageux – de l'Assemblée pourrait pousser les gouvernements nationaux à prendre une décision. Laisser le temps s'écouler n'a pour conséquence que de compliquer la situation et de rendre toujours plus difficile le choix du siège unique.

Ad.